



Ce livre analyse les crimes commis à l'intérieur des monastères médiévaux (violences, homicides ou encore vols) et la manière dont les religieux criminels étaient corrigés tant par les abbés, les évêques, les chapitres généraux des ordres religieux que par les organes de la curie romaine. Il compare, à l'échelle de l'Europe, les établissements de moines, chanoines réguliers et moniales, qu'ils appartiennent à un ordre (Cluny, Cîteaux, Prémontré, Grande Chartreuse) ou à une nébuleuse moins définie sur le plan juridique (abbayes et prieurés de moines bénédictins ou de chanoines réguliers). En explorant le fonctionnement de la justice claustrale, les peines prescrites ainsi que les mécanismes

de réconciliation des criminels, l'ouvrage éclaire sous un angle nouveau les processus de construction institutionnelle et de réforme des ordres religieux entre les XII^e et XV^e siècles.

Ancienne élève de l'École normale supérieure de Lyon, ancienne pensionnaire de la Fondation Thiers, agrégée d'histoire et docteur en histoire médiévale, Elisabeth Luset est chargée de recherche au CNRS. Elle travaille sur l'histoire comparée des ordres religieux et sur le gouvernement de l'Église médiévale.